

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Lors de l'Assemblée Plénière du 9 février 2017, le Conseil régional a adopté les modalités d'intervention d'un nouveau dispositif intitulé « Aide régionale à l'équipement des clubs sportifs ».

Il s'agit de conforter l'action des clubs amateurs qui constituent les acteurs de terrain du développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

Ce fonds est destiné aux associations et clubs affiliés à une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports et proposant des actions en faveur des jeunes.

L'aide attribuée portera sur l'acquisition de petits équipements ou de matériels dédiés à la pratique sportive.

Un nouvel appel à projet sous forme de campagne sera ouvert du 15 novembre au 6 décembre 2017, sur le lien suivant :

<https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides/#/crauraproduct/connecte/AREMS/depot/simple>

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Marie-Camille REY,**

Vice-présidente déléguée à la Jeunesse, au Sport et à la Vie associative.